

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 mai 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

2015 DU 110 Dénomination rue Edouard Glissant (20e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le plan annexé au présent projet de délibération ;

Vu le projet en délibération, en date du 12 mai 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer la dénomination « rue Edouard Glissant » à la voie publique identifiée par l'indicatif EI/20, commençant rue des Docteurs Déjérine et finissant place de la Porte de Montreuil à Paris (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 11 mai 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination « rue Edouard Glissant » est attribuée à la voie publique identifiée par l'indicatif EI/20, commençant rue des Docteurs Déjérine et finissant place de la Porte de Montreuil à Paris (20e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil municipal, en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération, en date du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO